

# Demande de validation des périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau

Pour les assurés relevant de l'Assurance retraite

Pour contacter l'**Assurance retraite**, connectez-vous à votre espace personnel sur [lassuranceretraite.fr](https://lassuranceretraite.fr) et utilisez le service « Poser une question » ou appelez le **3960** (service gratuit + prix d'appel).

**Partie à conserver** (ne pas joindre à l'envoi de votre dossier)

## Notice

### 1 Qu'est-ce que la demande de validation des périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau ?

Avec ce formulaire, vous pouvez demander la prise en compte pour votre retraite, des périodes pendant lesquelles vous avez été inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau. Cette prise en compte peut augmenter votre durée d'assurance et améliorer votre retraite de base.

**i** Vous pouvez valider au maximum 4 trimestres par année civile, si vous n'avez pas validé de trimestres par ailleurs. Cette condition est valable pour tous vos régimes de retraite de base.

**Au total, pour toute votre carrière, vous pouvez valider au maximum 32 trimestres, dont 16 maximum pour les périodes antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

### 2 Qui peut déposer une demande de validation des périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau ?

Vous pouvez déposer une demande de validation des périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau si :

- vous êtes ou avez été **inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau** prévue à l'article L. 221-2 du code du sport ;
- vous aviez **au moins 20 ans** pendant cette période d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau ;
- vous justifiez de **ressources inférieures à 75 % du plafond de la Sécurité sociale**.

**i** Vous pouvez consulter ce plafond sur [legislation.lassuranceretraite.fr](https://legislation.lassuranceretraite.fr), rubrique « Barèmes, Plafond de sécurité sociale, Salaire ».

### 3 Après de quel organisme déposer votre demande de validation des périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau ?

**Pour plus de simplicité, nous vous recommandons de transmettre votre demande depuis le service en ligne « Transmettre mon formulaire », disponible dans la messagerie de votre espace personnel sur [lassuranceretraite.fr](https://lassuranceretraite.fr).**

Sinon, vous pouvez transmettre votre demande par courrier à :

L'ASSURANCE RETRAITE ILE DE FRANCE  
CS 70009  
93166 NOISY LE GRAND CEDEX

---

#### 4 Quels documents justificatifs fournir ?

📎 Transmettez cette demande complétée, datée et signée et, en fonction de votre situation, joignez-y les copies lisibles en votre possession :

- de **toute pièce justifiant de votre identité** ;

**Exemples de justificatifs : carte nationale d'identité, passeport ou toute pièce justificative d'état civil.**

- d'un **justificatif de vos revenus** de l'année concernée ;

**Exemples de justificatifs : votre avis d'impôts sur le revenu ou votre avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu, l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu de votre foyer fiscal de rattachement.**

**Si vous n'êtes pas considéré comme fiscalement domicilié en France, un document qui atteste de vos revenus, établi par l'autorité étrangère compétente.**

- de  **votre livret de famille.**

Si vous n'avez pas de numéro de sécurité sociale, ajoutez la copie :

- d'un **extrait d'acte de naissance.**

---

#### 5 Quand déposer votre demande de validation des périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau ?

**Vous pouvez déposer votre demande de validation des périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre de chaque année pour obtenir la validation de l'année précédente, si vous étiez inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau pendant cette période.**

Par exemple : vous avez été sportif de haut niveau en 2024, vous devez déposer votre demande entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2025.

Si vous avez dépassé le délai pour demander la validation de vos périodes de sportif de haut niveau, vous pouvez les racheter grâce au dispositif de versement pour la retraite.



# Demande de validation des périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau

Pour les assurés relevant de l'Assurance retraite

Pour contacter l'**Assurance retraite**, connectez-vous à votre espace personnel sur [lassuranceretraite.fr](https://lassuranceretraite.fr) et utilisez le service « Poser une question » ou appelez le **3960** (service gratuit + prix d'appel).

**Partie à transmettre** (joindre **toutes les pages**, si le dossier est incomplet, il vous sera renvoyé)

## Formulaire

### 1 Mon identité

Nom

Nom d'usage

Prénom

Date de naissance

Nationalité

Numéro de sécurité sociale

### 2 Mes coordonnées

Indiquez votre lieu de résidence principale.

Adresse (numéro et rue)

Complément d'adresse (bâtiment, escalier, étage, lieu-dit) Code postal

Commune

Pays

Adresse e-mail<sup>[1]</sup>

Téléphone<sup>[1]</sup>

[1] Ces informations nous permettront de vous contacter.



**Je demande la validation des périodes pendant lesquelles j'ai été inscrit en tant que sportif de haut niveau.**

### 3 Mes périodes en tant que sportif de haut niveau (à partir de l'année N-1 uniquement)

**i** Pour pouvoir être prises en compte, les périodes que vous déclarez doivent être de 90 jours continus. Les périodes que vous déclarez peuvent couvrir 2 années civiles consécutives s'il s'agit d'une période qui commence en N-2 et qui se termine en N-1 et qui n'a pas pu être validée dans le cadre d'une demande de validation de période d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau pour l'année N-2.

#### Période 1

du

J J / M M / A A A A

au

J J / M M / A A A A

Je demande la validation de cette période au titre de l'année

A A A A

Sport pratiqué

Fédération d'affiliation

#### Période 2

du

J J / M M / A A A A

au

J J / M M / A A A A

Je demande la validation de cette période au titre de l'année

A A A A

Sport pratiqué

Fédération d'affiliation

### 4 Ma situation professionnelle

Vous avez exercé une autre activité professionnelle que celle exercée en tant que sportif de haut niveau

Oui  Non

 Si oui, précisez

Période d'activité

du

J J / M M / A A A A

au

J J / M M / A A A A

Nature de l'activité

Salarié

Travailleur indépendant

Agent non titulaire de la fonction publique

Fonctionnaire

Autre

## 5 Mes revenus à l'étranger

Vous avez perçu des revenus hors de France ou qui vous ont été versés par une organisation internationale non soumis à l'impôt sur le revenu en France, précisez :

Montant total de ces revenus

€

## 1 Je m'engage à :

- **remplir cette demande avec des informations exactes ;**
- **signaler toute modification de mes ressources en contactant la caisse de retraite ;**
- **faciliter toute enquête** qui pourrait être effectuée pour vérifier que les déclarations sont exactes et que les documents administratifs joints à ma demande sont authentiques.

## 2 Je reconnais avoir lu attentivement les informations suivantes :

⚠ Une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L. 114-19 à L. 114-21 du code de la sécurité sociale.

### ⓘ Information sur le droit à l'erreur

Dans le cadre de la loi pour un État au service d'une société de confiance, vous bénéficiez du droit à l'erreur.

Si vous vous êtes trompé, signalez-le à votre caisse de retraite : elle corrigera les données concernées. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné<sup>[1]</sup>. Si cette rectification change le montant des prestations que vous recevez, vous devrez simplement rembourser les éventuelles sommes perçues en trop.

En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement, comme prévu par la loi<sup>[2]</sup>**.

### ⓘ Information sur la protection et l'accès à vos données personnelles

Conformément au droit à la protection des données, vous disposez de droit sur vos données personnelles (d'information, d'accès, de rectification, de limitation et, dans certains cas, d'effacement, d'opposition, de retirer votre consentement, de portabilité, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé et de donner des directives sur le sort de vos données après votre mort). Vous pouvez les exercer auprès du délégué à la protection des données (DPO) de votre caisse de retraite de rattachement.

Pour plus d'information et retrouver les coordonnées des DPO, rendez-vous sur [lassuranceretraite.fr](https://lassuranceretraite.fr) à l'onglet en bas de page « Informatique et libertés ». Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits ne sont pas appliqués, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la Cnil ou par voie postale.

Fait le

à

J J / M M / A A A A

Signature du demandeur

⚠ Vous venez de remplir votre demande de validation des périodes d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau. Pour que votre dossier soit complet, vous devez obligatoirement transmettre en plus de la demande complétée tous les documents justificatifs détaillés sur la notice.

[1] Connectez-vous sur le site [plus.transformation.gouv.fr](https://plus.transformation.gouv.fr) pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.

[2] En application des articles L. 313-1 à L. 313-3, L. 433-19, et L. 441-1 à L. 441-9 du code pénal. L'intégralité de ces textes de loi sont disponibles sur le site [legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr).